



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 26/07/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{ER} août 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le premier août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mme DEGOS, M. DUBOS (à procuration pour M. LAMOTHE), Mme COURROS (à procuration pour Mme DAUGREILH), M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA (à procuration pour Mme THIEBLIN) Mme DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), Mme BRUGAT, MM. DUCASSE, BRUEY (donne procuration à M. MARSAN), Mmes CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (donne procuration à M. DUPLA), DAUGREILH (à donné procuration à Mme COURROS).

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Tableau des effectifs

Au tableau des effectifs de la commune il convient de créer un poste :
D'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet Catégorie C
D'animateur territorial à temps complet Catégorie B
D'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet Catégorie B
D'animateur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet Catégorie B

Ces différentes créations de postes à temps complet concernent le Service EASA.
Après avis du CT en date du 24 mai 2017 et du bureau des adjoints,

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL



A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la création de poste à temps complet concernant le Service EASA :

D'adjoint d'animation principal de 1^{ière} classe à temps complet Catégorie C

D'animateur territorial à temps complet Catégorie B

D'animateur territorial principal de 2^{ième} classe à temps complet Catégorie B

D'animateur territorial principal de 1^{ière} classe à temps complet Catégorie B

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES